République Française
Mairie de Saint-Hilaire-Le-Chatel

Saint-Hilaire-le-Châtel

ARRÊTÉ DU MAIRE

DONNANT DELEGATIONS DE FONCTIONS & SIGNATURES AUX ADJOINTS

Le Maire de la Commune de St Hilaire-le-Châtel,

- **VU** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

- **CONSIDERANT** que
 - M Denis MADELINE a été élu 1er adjoint
 - Mme Marie-Laure BLIN a été élue 2ème adjoint
 - M Guillaume CHANTEPIE a été élu 3ème adjoint
- **CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des 3 adjoints,

A R R Ê T E

Article 1 : il est consenti, sous mon contrôle et ma responsabilité, à M Denis MADELINE, Mme Marie-Laure BLIN, M Guillaume CHANTEPIE une délégation de fonction et signature pour les actes et documents suivants :

Comptabilité	Signature Mandats et Titres
Urbanisme	Signature documents après instruction (PETR)
Voirie, travaux	Contrôle et réception de chantier
Etat civil	Tous le actes
Biens communaux	Gestion des locations logements

A St Hilaire le Châtel, le 17 avril 2026

Le Maire,
Philippe BLUTEL

Mairie de ST-HILAIRE-LE-CHATEL 61400